



Liste non-exhaustive des frais médicaux admissibles

Professionnels de la santé

- | | |
|---|---|
| ☐ Acupuncteur | ☐ Médecin |
| ☐ Audiologiste | ☐ Optométriste |
| ☐ Audioprothésiste | ☐ Orthésiste |
| ☐ Chiropraticien | ☐ Orthodontiste |
| ☐ Dentiste | ☐ Orthophoniste |
| ☐ Denturologiste | ☐ Physiothérapeute |
| ☐ Diététiste | ☐ Podiatre |
| ☐ Ergothérapeute | ☐ Psychologue |
| ☐ Infirmier | ☐ Psychothérapeute |
| ☐ Inhalothérapeute | ☐ Sage-femme |

Professionnels de la santé (admissibles au Québec seulement)

- ☐ Homéopathe
- ☐ Naturopathe
- ☐ Ostéopathe
- ☐ Phytothérapeute
- ☐ Sexologue

Frais divers admissibles

- ☐ Aiguilles et seringues
- ☐ Appareils CPAP et accessoires
- ☐ Bas de support
- ☐ Canne et fauteuil roulant
- ☐ Chaussures orthopédiques
- ☐ Frais pour examens (urine, sang, autres)
- ☐ Lunettes : montures
- ☐ Lunettes : verres ou lentilles de contact
- ☐ Primes d'assurances payées
- ☐ Prothèses et orthèses sur mesure
- ☐ Prothèses auditives et piles
- ☐ Prothèses dentaires
- ☐ Tests de laboratoire privés
- ☐ Traitements de fertilité

Cette liste est fournie à titre informatif et n'est pas exhaustive.

L'admissibilité finale dépend de la situation fiscale du contribuable et des exigences de l'Agence du Revenu du Canada et de Revenu Québec.